Avis public

VILLE DE SEPT-ÎLES

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de règlement n° 24-04

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2007-103 – AJOUT D'USAGES SPÉCIFIQUEMENT AUTORISÉS À LA GRILLE DE LA ZONE 114-5 F

À toutes les personnes intéressées par le projet de règlement n° 24-04, le soussigné, greffier de la Ville de Sept-Îles, donne avis public de ce qui suit :

1° Le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 25 mars 2024, le projet de règlement n° 24-04 « **Amendement au règlement de zonage 2007-103 – Ajout d'usages spécifiquement autorisés à la grille de la zone 114-5 F**».

2° L'objet de ce règlement est d'amender le règlement de zonage afin d'autoriser spécifiquement *Entreprise de travaux sous-marins et maritimes*, *la note (16) et l'entreposage de type C* à la grille de la zone 114-5 F.

3° Une assemblée publique de consultation aura lieu le **MERCREDI 10 AVRIL 2024** à compter de **19 h 15** dans la salle du conseil municipal, située au 546, avenue De Quen à Sept-Îles, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Au cours de cette assemblée, le maire, ou son représentant, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption, et entendra les personnes qui désirent s'exprimer.

4° Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

5° Ce projet de règlement peut être consulté au ***septiles.ca*** ainsi qu'au Service du greffe de la municipalité, 546, avenue De Quen à Sept-Îles, aux heures normales de bureau, soit du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, le vendredi de 9 h à 12 h 30.

DONNÉ À SEPT-ÎLES, ce 26e jour du mois de mars 2024.

Me Joël Chouinard, avocat
Greffier

- CERTIFICAT DE PUBLICATION -

Je, soussigné, greffier de la Ville de Sept-Îles, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché dans l'hôtel de ville, une copie de l'avis ci-dessus, le 3 avril 2024 et que j'ai fait publier copie dudit avis dans le journal *Le Nord-Côtier*, édition du 3 avril 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3e jour du mois d'avril 2024.

Me Joël Chouinard, avocat
Greffier
JC/jl